



BOURSES DE RECHERCHE DOCTORALE « EUGEN IONESCU » 2020-2021

RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du 13 janvier au 28 mars 2021 (23h, heure de Bucarest, GMT+2)

1. OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de permettre aux doctorants des pays membres ou observateurs de l'OIF et de l'Algérie, issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF, de bénéficier d'un stage de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur roumaines partenaires au programme « Eugen Ionescu ».

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit :

- être francophone (niveau B2 minimum) ;
- être régulièrement inscrit en thèse dans un établissement membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF, autre que la Roumanie, ou en Algérie, pour l'année universitaire 2020-2021 ;
- avoir moins de 40 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures (date de naissance après le 28/03/1981) ;
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de doctorat de l'AUF ;
- avoir une thématique de recherche qui s'inscrit dans un champ disciplinaire prévu à la rubrique 10 du présent règlement ;
- obtenir une attestation d'accueil d'un établissement d'accueil roumain partenaire au programme (consulter le document « Universités d'accueil et leurs thématiques de recherche »).

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année universitaire 2020-2021.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

3. MODALITÉ DE CANDIDATURE AU PROGRAMME

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du programme de bourses « Eugen Ionescu » se fait **en deux temps** :

1. Préinscription au programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'université roumaine où le candidat souhaite effectuer sa recherche, il doit adresser à l'université d'accueil pressentie un **dossier de préinscription** composé des documents suivants :

1. le projet de recherche (modèle fourni par l'AUF : de minimum 4 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
2. la copie du plus haut diplôme obtenu ;
3. le CV actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications.

Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français, les dossiers incomplets ou non-conformes ne seront pas traités. Les diplômes d'études rédigés en roumain ne nécessitent pas de traduction.

Ce dossier doit être envoyé **par courriel, en format .pdf**, à la personne chargée du programme de bourses « Eugen Ionescu » dans l'établissement concerné, dont le contact est indiqué dans le document *Universités d'accueil et leurs thématiques de recherche*. La candidature sera ensuite soumise aux autorités compétentes de l'université. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil qui lui permettra de poursuivre le processus de candidature.

2. Dépôt d'une candidature auprès de l'AUF

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne, constitué selon les exigences mentionnées à la rubrique 9 du présent document.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux étudiants ou enseignants-chercheurs de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par le doctorant auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation à la mobilité de doctorat n'implique pas le recrutement du doctorant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le doctorant sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et les recherches du doctorant restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le doctorant allocataire d'une aide à la mobilité de doctorat.

Tout candidat à une allocation à la mobilité de doctorat de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

PROCÉDURE

L'AUF en Europe centrale et orientale vérifie la recevabilité des candidatures et soumet les dossiers éligibles à l'évaluation et au classement par la **Commission nationale d'évaluation**. Ces dossiers sont ensuite présentés à la **Commission nationale de sélection**. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission nationale d'évaluation et de la Commission nationale de sélection sont rendues de façon souveraine.

L'AUF se réserve le droit de tester le niveau de français des candidats à travers des entretiens oraux. Les candidats concernés seront notifiés par l'AUF.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par la mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF et du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie.

Les candidats retenus sont notifiés par courriel à l'initiative de l'AUF en Europe centrale et orientale.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

1. la qualité académique du dossier (formation, diplômes, publications) ;
2. la qualité scientifique du projet de recherche (contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciation des encadrants, adéquation du centre de recherche avec le projet) ;
3. les résultats et les impacts escomptés (résultats attendus, bénéfiques clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité) ;
4. l'opportunité de la thématique de la recherche en relation avec le développement durable ;
5. le flux de mobilité : priorité aux candidats issus de pays peu représentés dans le cadre du programme ;
6. la représentativité des régions et pays et d'origine des candidats ;
7. l'équilibre entre les genres des candidats.

6. DURÉE

La durée de la mobilité est de 3 mois ; elle doit être effectuée impérativement entre le 1^{er} septembre et le 15 décembre 2021 au plus tard.

Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue.

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM :

- un **titre de transport** pour le voyage aller-retour entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil en Roumanie ;
- une **allocation mensuelle forfaitaire de recherche doctorale** ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement**. Le boursier devra en outre justifier des vaccinations et du visa requis pour se rendre en Roumanie et y résider pendant toute la durée de sa bourse ;
- une contribution aux **frais de laboratoire** versée directement à l'établissement roumain d'accueil sur la base

d'un devis fourni par le laboratoire d'accueil, en fonction du champ disciplinaire de la recherche.

LES OBLIGATIONS DU BOURSIER

- le boursier s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'annulation de la bourse ;
- le boursier s'engage à effectuer la durée totale de la mobilité à l'université d'accueil roumaine sauf autorisation écrite d'absence de l'AUF en Europe centrale et orientale ; les déplacements non-autorisés en dehors de la Roumanie peuvent entraîner l'annulation de la bourse ;
- le boursier s'engage à informer l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- à l'expiration de la bourse, le boursier est tenu à communiquer à l'AUF un rapport dans un délai de 2 mois ;
- le boursier s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire roumain ;
- le boursier s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- une fois la candidature retenue, le boursier doit présenter un certificat médical faisant preuve d'un état de santé compatible avec l'expatriation et l'exercice d'une activité de recherche.

8. CALENDRIER

- Appel à candidatures : 13 janvier - 28 mars 2021
- Vérification de la recevabilité des candidatures : 29 mars - 11 avril 2021
- Évaluation scientifique des dossiers (Commission nationale d'évaluation) : 12 – 27 avril 2021
- Réunion de la Commission nationale de sélection : 29 avril 2021
- Publication des résultats sur le site de l'AUF et notification des boursiers : 30 avril 2021
- Mise en route des boursiers : mai - juin 2021
- Période de mise en œuvre des mobilités : 1^{er} septembre – 15 décembre 2021

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être complété en ligne.

Aucune candidature transmise par d'autres moyens (courriel, poste, etc.) ne sera traitée.

Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre le **formulaire de demande de bourse doctorale « Eugen Ionescu »** accessible à l'adresse <https://formulaires.auf.org> accompagné des pièces suivantes, rédigées ou traduites en français :

1. le **projet de recherche** (modèle fourni par l'AUF, de minimum 4 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
2. un **curriculum vitae** actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications ;
3. une copie du **dernier diplôme obtenu** ; s'il n'est pas rédigé en français ou en roumain, sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice ;
4. une copie du **relevé des notes** correspondant au dernier diplôme obtenu ; s'il n'est pas rédigé en français ou en roumain, sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice ;
5. le justificatif d'**inscription en thèse** pour l'année 2020-2021, en français ou en roumain ;
6. l'**attestation d'accord de l'établissement d'origine**, signée par le directeur de thèse et contresignée par le responsable administratif (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire/de l'institut) (modèle fourni par l'AUF) ;
7. l'**attestation d'accord de l'établissement d'accueil roumain**, signée par l'encadreur scientifique et contresignée par le responsable administratif (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire/de l'institut) (modèle fourni par l'AUF).

ATTENTION : Tous les fichiers joints au formulaire seront en format PDF et doivent porter les intitulés suivants (sans caractères diacritiques) :

1. NOM-Prénom-projet-recherche
2. NOM-Prénom-cv
3. NOM-Prénom-diplome
4. NOM-Prénom-notes
5. NOM-Prénom-inscription-these
6. NOM-Prénom-accord-origine
7. NOM-Prénom-accord-accueil

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

10. DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES

Domaine	Discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systemes éducatifs
Technologies éducatives	
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
Génie physique	
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
Sciences de la Terre	Soins infirmiers, nutrition, diététique
	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
Télé-détection	

Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
	Traduction
Sciences naturelles	Biologie
	Écologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Chimie
	Physique
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
	Travail social